

Le ministre Wilson et l'ambassadeur Kantor ont réaffirmé leur volonté de mettre l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Ils ont aussi discuté des accords additionnels actuellement négociés entre les partenaires de l'ALENA ainsi que de l'avancement des Négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

«Aucune relation bilatérale au monde ne se compare à la nôtre pour sa taille et sa valeur, a déclaré le ministre Wilson. Les principes fondamentaux de l'ALE, y compris la promptitude du règlement des différends et des examens par des groupes spéciaux, continueront de guider et de renforcer les relations bilatérales actuelles et les futurs arrangements commerciaux sous le régime de l'ALENA.»

«Le fait est que, malgré une très longue frontière commune et des échanges bilatéraux d'environ 200 milliards de dollars, nous n'avons qu'un très petit nombre de différends commerciaux, a déclaré l'ambassadeur Kantor. Ces faits prouvent la valeur de l'ALE.»

Le ministre Wilson et l'ambassadeur Kantor ont aussi annoncé que la Commission avait accepté les résultats de la troisième série de négociations sur l'élimination accélérée des droits de douane visant environ 1 milliard de dollars d'échanges commerciaux bilatéraux aux termes de l'ALE.

L'élimination accélérée de ces droits de douane est largement appuyée par les industries des deux pays. Après avoir reçu près de 300 demandes présentées par des entreprises canadiennes et américaines, les deux pays ont accepté d'accélérer l'élimination des droits applicables à plus de 100 articles. Les deux séries de négociations précédentes ont permis d'éliminer plus rapidement les droits sur des articles représentant plus de 8 milliards de dollars en échanges bilatéraux.

L'élimination accélérée de certains droits de douane prouve encore une fois que le secteur privé est vivement intéressé à tirer profit des possibilités offertes par l'ALE; elle démontre aussi les avantages réciproques d'une libéralisation du régime commercial bilatéral.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada  
(613) 995-1874